

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**BOUST – 25 rue du Général de Gaulle - Réhabilitation – F
F09FC70M014**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

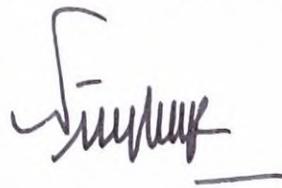
Vu la demande formulée par la commune de Boust souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise du bien situé au 25 rue du Général de Gaulle sur son territoire communal en vue de sa réhabilitation,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes de Cattenom et Environs et la commune de Boust annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession du bien susvisé d'une superficie de 09 a 88 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 190 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes de Cattenom et Environs et la commune de Boust la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE
LE **13 JUIL. 2018**
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes
François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER